



APPEL NATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET

2001-2026, célébration des 25 ans de la Loi Taubira

Date limite de candidature : 2 mars 2026

1. PRESENTATION

1.1. Les objectifs du projet

Le 10 mai 2001 était votée à l'unanimité par le Sénat la loi, dite Loi Taubira, par laquelle la France a été le premier pays dans le monde à reconnaître la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité.

En 2026, à l'occasion des 25 ans de la Loi, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage (FME), avec le soutien du ministère de la Culture, entend donner un nouvel élan à ce mouvement ainsi qu'une visibilité renforcée à ce texte et aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qu'il promeut.

Le cœur du projet : la valorisation des collections

Dans cet objectif et pour faire mieux connaître à un public large cette page de notre histoire, les services d'archives sont invités à proposer au public au cours de l'année 2026 une action de valorisation de leurs fonds qui mette en lumière l'histoire de l'esclavage et des abolitions, ainsi que de leurs héritages et montre comment l'empreinte de cette histoire s'inscrit sur tout le territoire ; cette action pourra faire l'objet d'une labellisation.

Les propositions candidates à la labellisation « **2001-2026, célébration des 25 ans de la Loi Taubira** » pourront prendre la forme d'**une exposition physique ou virtuelle, d'un dossier pédagogique, de conférences, de spectacles, etc.**

L'accompagnement éditorial du projet : une valorisation numérique sur le site de la FME

Les projets retenus seront valorisés sur le site internet de la FME :

- par la mise en ligne dans la rubrique [« Patrimoines Déchaînés »](#) d'une sélection d'un à trois documents du service d'archives ;
- grâce à une carte interactive qui situera les lieux de conservation des documents.

Une charte graphique réalisée par la FME donnera une identité visuelle à cette célébration. Pour témoigner de leur labellisation, les projets retenus dans le cadre de cet appel à manifestation nationale utiliseront l'identité visuelle dédiée dans leurs espaces et dans leur communication.

1.2. **Sélection des documents pour le dispositif « 2001-2026, célébration des 25 ans de la Loi Taubira »**

Parmi les nombreuses thématiques qui pourront être abordées, signalons :

- la société coloniale au temps de l'esclavage : images, plans, cartes...
- le commerce triangulaire : ports, amirautés, armateurs, équipage des navires et conditions de vie à bord...
- l'économie : plantations et habitations, revenus, productions en métropole liées au commerce colonial...
- les présences afro-descendantes en métropole au temps de l'esclavage : état civil, documents notariaux, portraits...
- les résistances à l'esclavage dans les colonies : archives judiciaires, récits de voyage, œuvres de l'esprit...
- les abolitions de l'esclavage de 1794 et de 1848 et la loi de 2001 : documents préparatoires, documents législatifs et réglementaires, registres des nouveaux libres...
- les héritages : commémorations, discours mémoriels, créations évoquant ce passé...

Une attention particulière sera accordée aux documents nominatifs permettant d'évoquer la vie des personnes réduites en esclavage, leurs créations et leurs résistances.

La page « L'esclavage et la traite négrière » sur FranceArchives (<https://francearchives.gouv.fr/fr/article/215876843>) présente une sélection de sources d'archives et de ressources culturelles et pédagogiques ; elle pourra s'enrichir à cette occasion.

Les collaborations avec les musées et les fonds patrimoniaux des bibliothèques sont encouragées. La Fondation pour la mémoire de l'esclavage, à travers le réseau « Patrimoines Déchaînés » qu'elle anime, peut être sollicitée (contact : culture@fondationesclavage.org).

1.3. Données à communiquer

Les services d'archives désireux de répondre à cet appel à manifestation d'intérêt national sont invités à transmettre au comité de pilotage « **2001-2026, célébration des 25 ans de la Loi Taubira** », les éléments suivants :

Concernant le service

- Une fiche d'identité du service et données de présentation factuelle (nom, adresse, site internet), cf modèle de fiche *infra*
- Un texte de présentation (rédigé par le service en 1000 signes maximum, espaces compris) permettant de faire valoir la qualité des fonds et leur lien, le cas échéant, avec les mémoires de l'esclavage. Il peut être question, par exemple, de la provenance des fonds, d'histoires ou anecdotes remarquables, etc.
- Deux visuels en couleurs du service lui-même : vue extérieure et vue intérieure.

Concernant l'action de valorisation proposée par les archives dans le cadre du dispositif « 2001-2026, célébration des 25 ans de la Loi Taubira »

- Un texte synthétique de présentation de l'initiative (500 signes maximum, espaces compris) avec ses caractéristiques, titre, dates, partenaires, afin que celle-ci puisse être reprise dans le programme de l'opération qui sera mis en ligne par le ministère ainsi que par la FME.
- La sélection des documents (de 1 à 3) qui sera mise en ligne sur le site internet de la FME ; ces documents feront partie de ceux utilisés dans le cadre de l'action de valorisation
- Pour chacun des documents, dans la limite de trois maximum, il est demandé :
 - Un visuel en couleurs
 - Une description du document.

1.4. Quand ?

Les services d'archives doivent transmettre les éléments demandés (cf. *infra* Formulaire de saisie) aux adresses suivantes pour le **18 février 2026 au plus tard** en indiquant en objet « 25 ans Loi Taubira » :

- Contact Fondation pour la mémoire de l'esclavage : culture@fondationesclavage.org
- avec copie à Brigitte Guigueno (brigitte.guigueno@culture.gouv.fr), chargée du dossier au Service interministériel des Archives de France.

2. **FORMULAIRE DE SAISIE** (*à compléter par le service d'archives*)

Fiche d'identité du service

Nom du service d'archives	
Adresse	
Site internet	
Projet « 2001-2026, célébration des 25 ans de la Loi Taubira » Titre, lieu, dates, lien vers la page internet dédiée (si elle existe)	

Texte synthétique de présentation de l'établissement

(1 000 signes maximum, espaces compris)

Texte synthétique de présentation du projet « 2001-2026, célébration des 25 ans de la Loi Taubira »

(500 signes maximum, espaces compris)

Description du document (faire 1 fiche pour chacun)

1/ Légende du document (titre, auteur(s), date, cote)

2/ Description complémentaire

(1500 signes maximum, espaces compris)

3/ Bibliographie éventuelle

(500 signes maximum, espaces compris)

Légendes des deux visuels en couleurs du service d'archives, libres de droit

Visuel vue extérieure du musée	
---------------------------------------	--

Visuel vue intérieure du musée	
Crédits photographiques	

ANNEXE I

PROTOCOLE DE PUBLICATION

1. Présentation typographique :

- saisir le corps du texte en police « Marianne » ;
- taille de caractères : 11 ;
- titres du document en italique ;

2. Autres recommandations :

- employer des guillemets français typographiques « » plutôt que les guillemets anglais « » ;
- utiliser les lettres soudées (œ, œ, æ, œ) ;
- pour les dates, toujours, abréger « e » et non pas « ème », « re » et non pas « ère » ; les chiffres seront mentionnés en écriture arabe ;
- pas de note de bas de page ;
- pas d'informations bibliographiques ;

3. Profil de saisie pour les légendes des visuels, informations à saisir dans cet ordre :

- titre du document
- auteur(s)
- date
- cote
- dimensions en cm selon cet ordre : hauteur x largeur (x profondeur pour les objets en 3D) ;
- Crédit photo de l'image, libre de droit.

L'ensemble de ces données doit être transmis dans un document de traitement de texte (.doc ou .docx).

4. Format des visuels :

- 300 dpi,
 - images en Tiff ou Jpeg. Profondeur 8 bits. Taille minimale des illustrations : 2.500 x 3.500 pixels,
 - garder les bords, sans rogne
- les photographies ne doivent pas être marquées avec un filigrane, des bordures, un logo ou une adresse de site.